

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 29 MARS 2019

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Dernière info de la Guinguette
- Projet éducatif club ados par les PEP 10
- Compte rendu diagnostic sanitaire des peupliers

2019_06 - Approbation du programme Local de l'Habitat PLH					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Tout d'abord, le diagnostic a permis d'évaluer les enjeux en termes d'habitat sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, en analysant les différents segments de l'offre de logements, privés et sociaux, individuels et collectifs et de l'offre d'hébergement.

Des orientations permettant de répondre aux enjeux identifiés du territoire, et exprimant la stratégie et les objectifs de l'intercommunalité en matière d'habitat ont été définies :

- Orientation 1 – maîtriser l'offre résidentielle sur le territoire de T.C.M. ;
- Orientation 2 : diversifier l'offre résidentielle pour couvrir les besoins des ménages ;
- Orientation 3 : améliorer la qualité et l'attractivité du parc ;
- Orientation 4 : déployer et adapter l'offre de logements pour les publics spécifiques ;
- Orientation 5 : faire vivre la politique locale de l'habitat.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents

- **DECIDE d'approuver** le Programme Local de l'Habitat, tel qu'annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision

2019_07 - Attribution financière scolaire 2019					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Elle précise que les effectifs au 1^{er} janvier 2019 sont les suivants

- Montiéramey : 51 élèves Ecole de Montiéramey
- Mesnil Saint père : 50 élèves Ecole de Mesnil Saint Père

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE que l'attribution financière scolaire soit fixée à 40 € par élève.

Soit pour Montiéramey : 51 élèves x 40 € = 2 040 €

Soit pour Mesnil Saint Père : 50 élèves x 40 € = 2 000 €

DECIDE de maintenir à la coopérative scolaire la somme de 1.000€

CHARGE Madame le Maire d'inscrire les crédits correspondants au BP 2019 (soit 30 € par élève au C/ 6067 et 10 € au C/ 6251 selon la demande des enseignants)

2019_08 - Perte sur créance irrécouvrable					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'établir un mandat pour la somme de 1022.20 € afin d'effacer les dettes de ce redevable

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au c/ 6542 du BP 2019

2019_09 - Projet de dévoiement des eaux parasites "sur le pré aux fèvres"					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 27 mars 2018 concernant l'étude hydraulique sur l'arrière du village.

Madame le Maire présente les 4 propositions données par la SCP GUICHARD-SORET qui définissent le projet de dévoiement des eaux parasites « sur le Pré aux Fèvres »

- Scénario 1 : récupération à l'exutoire de BV1 puis pose d'une canalisation le long des parcelles 46 et 20 pour un coût HT de 162 767.85 €
- Scénario 2 : récupération à l'exutoire de BV1, recalibrage du fossé de la RD 43a vers l'amont (RD619) puis traversée des parcelles 46 +20, enfin former un fossé le long du chemin « voie de bique » pour un coût HT de 175 758.45 €
- Scénario 3 : récupération à l'exutoire de BV1, puis créer un bassin de stockage puis rejeter de façon régulée à 21/s/ha dans le fossé existant ; pour un coût HT de 66 060.75 €
- Scénario 4 : récupération à l'exutoire de BV1, puis créer un fossé en fond des parcelles 46 et 20 + buser au droit de l'excroissance de la parcelle 20, pour un coût HT de 88 975.95.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Après étude de ces 4 propositions,

RETIENT le 4^{ème} scénario pour un coût HT de 88 975.95 soit 106 771.14 € TTC

SOLLICITE une subvention auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie ainsi qu'une subvention auprès du SDDEA au titre de la GEMAPI

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces travaux

PRECISE que cette somme sera prévu au BP 2019 AU C/ 2151

2019_10 - Vente de la parcelle AH 67					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de M. Mme BERTOUT Frédéric qui consisterait à la construction d'un commerce sur la parcelle AH 98 et d'un parking sur la parcelle AH 67 d'une contenance de 682 m² qui nous appartient.

Madame le Maire présente un avis du domaine sur la valeur vénale de cette parcelle qui est estimée à 11 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE de vendre ce bien à M. Mme BERTOUT Frédéric selon l'estimation des domaines soit 11 000 €

PRECISE que la démolition du bungalow sera à la charge de l'acheteur

PRECISE que les frais notariés seront à la charge de l'acheteur

2019_11 - modification de la location classe mobile					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Pas de changement pour cette année

2019_12 - Renouvellement du C.U.I.					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE de renouveler le CUI de M. COFFINET Michel pour les fonctions d'agent d'entretien à temps partiel à raison de 28 h/semaine pour une durée de 12 mois soit à compter du 4 avril 2019 au 03 avril 2020

CHARGE Madame le Maire de signer la convention avec l'Etat ainsi que toutes pièces découlant de ce dossier

2019_13 - Vote des subventions					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

VOTE les subventions suivantes pour l'année 2019 :

Associations	Pour Mémoire BP 18	Vote BP 19
Compagnie des Sapeurs Pompiers	800 €	1 050 €
ADMR Lusigny	600 €	600 €
Espérance Villenevoise	150 €	150 €
Ecole de Musique	50 €	50 €
LA Maison pour Tous	1 000 €	
Croqueurs de Pommes	30 €	30 €
Association des Amis du Parc	50 €	50 €
coopérative scolaire séjour .	500 €	- €
coopérative scolaire	1 000 €	1 000 €
APE du RPI des 3 M		100 €
Ass. Mesnil en Vie	- €	200 €
les Etoiles de Lusigny Football	50 €	50 €
stade villeneuvois	50 €	
olympique de Montiéramey	50 €	50 €
soutien association LVAC		
Divers	800 €	500 €
TOTAL	5 130 €	3 830 €

2019_14 - Vote du taux des 3 taxes					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de ne pas augmenter les taux des 3 taxes et reste à :

- TH 8,48 %
- TFB 16,23 %
- TFNB 19,88 %

Pour un **produit attendu de 134 577 €** en recettes de fonctionnement et un prélèvement de 49.433 € pour le fonds national de garantie individuelle des ressources en dépenses de fonctionnement

2019_15 - Vote du compte administratif 2018					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de Fonctionnement	406 847,62 €
Recettes de Fonctionnement	421 412,97 €
Excédent 2017 reporté	205 515,51 €
Affectation	81 800,53 €
Excédent de Fonctionnement	138 280,33 €

Dépenses d'Investissement	114 849,78 €
Recettes d'Investissement	145 567,08 €
Déficit 2017 reporté	81 800,53 €
Déficit d'Investissement	51 083,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

2019_16 - Vote du compte de gestion du receveur					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, pour la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur (Commune) visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019_17 - Affectation du résultat					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'affecter la somme de 51 083 € au C/1068 du BP 2019, qui sera réalisée pour la somme de 51.083,23 €, ce qui diminuera d'autant l'excédent de fonctionnement.

2019_18 - Vote du budget 2019					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+1	11	0	0	0

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de voter les crédits nécessaires au B.P. 2019 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

501.093 €

RECETTES

501.093 €

Dont en recettes, un excédent de fonctionnement reporté de 87 197 €

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES

209.084 €

RECETTES

209.084 €

Questions diverses

Suite aux travaux du complexe hôtelier de Cap France, il a été remarqué que des bordures de trottoir ont été cassées. Madame le Maire est chargée de prévenir le Conseil Départemental pour les remettre en état.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15

Fait à MESNIL SAINT PERE, les jours, mois et an susdits

Le maire,

Jacqueline COLFORT